

- Légende**
- Limite commune
 - Cours d'eau
 - Zones humides
 - Espace boisé remarquable au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - STEP
 - Zone de bruit des infrastructures
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 - OAP au titre de l'article L151-6 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine et changement de destination au titre de l'article L151-19 et L151-11-2 du code de l'urbanisme
 - Zonage

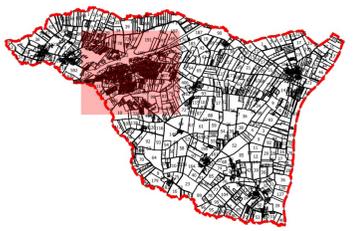
Les Emplacements Réservés

Número	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
1	Réalisation d'aménagement routier	Commune	319 m ²



Plan Local d'Urbanisme

Commune de **La Marne**
Département de Loire-Atlantique



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du
Jean-Marie BRUNETEAU, AVR. 2021

Bourg
Echelle 1/2 000